

[← AVESNES-FOURMIES \(/REGION/AVESNES-ET-SES-ENVIRONS\)](#)

[BÉTHUNE - BRUAY \(/REGION/BETHUNE-ET-SES-ENVIRONS\)](#)

[BOULOGNE-SUR-MER_> \(/REGION/BOULOGNE-ET-SES-ENVIRONS\)](#)

- Réservé aux

Abonnés

Roquette: «Dix ans de procès, c'est dommage, mais on arrive au résultat»

Le tribunal correctionnel de Lille a relaxé ce jeudi Christophe Roquette, ex-administrateur du géant de l'agroalimentaire basé à Lestrem, du délit d'achat de voix. Une décision que ne comprennent pas les plaignants qui parlent quand même de victoire.

Elsa Lambert-Ligier | Publié le 27/01/2022

f 13 partages

f Partager

t Twitter



Bientôt la fin de dix ans de procédures judiciaires pour la famille et l'entreprise Roquette. Photo archives
Pascal Bonnière - VDN

« On ne comprend pas la décision de relaxe car d'après le procureur, qui a décidé de poursuivre Christophe Roquette, il y a eu des fautes, explique un des 27 plaignants. C'est étonnant. Ce qui est très compliqué, c'est qu'on n'a pas la motivation du jugement. » Pour l'avoir, il faudrait que **le procureur fasse appel** (<https://www.lavoixdunord.fr/1132812/article/2022-01-27/affaire-roquette-l-ex-administrateur-du-geant-lestremois-relaxe>). Le fera-t-il ? Il a dix jours pour prendre sa décision, en sachant qu'il n'existe pas de jurisprudence sur ce **délit d'achat de voix** (<https://www.lavoixdunord.fr/1101147/article/2021-11-18/lestrem-six-mois-de-sursis-requis-contre-christophe-roquette-pour-delit-d-achat>).

Malgré cette décision, le but est atteint, précise-t-il. Car comme l'exigeait la cour d'appel de Douai, une nouvelle assemblée générale des 285 actionnaires, uniquement des membres de la famille Roquette qui réunit cinq générations, s'est tenue le 3 décembre 2021. Seulement 17 étaient présents, des pouvoirs ont été accordés. À 36 %, ils ont voté contre l'approbation de la fusion des holdings, la minorité de blocage étant de 33 %. L'inverse de ce qui avait été voté en décembre 2011, à l'origine de **toutes les procédures judiciaires au pénal et au civil** (<https://www.lavoixdunord.fr/1012813/article/2021-05-26/lestrem-une-partie-de-la-famille-roquette-contre-une-autre-la-cour-d-appel-de?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26sort%3>)

« On n'est pas des va-t-en-guerre »

« Dix ans de procès, c'est dommage, mais on arrive au résultat avec le projet de fusion rejeté. » Les actions judiciaires ont sans doute pesé dans ce retournement de situation. Une question de morale peut-être aussi ? Un résultat qui change la donne et place les jugements à un second plan. « On n'est pas des va-t-en-guerre. On discute avec le conseil d'administration pour trouver une issue favorable, acceptable par tous et rapide. On a une seule envie : trouver une solution, pas une victoire judiciaire. Notre motivation, c'est la défense de l'outil industriel, pas l'argent. »

La procédure judiciaire n'est pas finie pour autant. Outre la décision ou non du procureur de faire appel au pénal, une audience est programmée en juin à la cour d'appel au civil. Il sera question du résultat de l'assemblée générale de décembre. À elle d'en tirer les conséquences. Concrètement, il y a de très fortes chances que les holdings qui ont fusionné en décembre 2011 soient réimmatriculées. Autrement dit, retour aux majorités et minorités d'avant.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Cour \(/tags/cour\)](#) | [Fusions-acquisitions \(/tags/fusions-acquisitions\)](#) | [Lestrem \(62136, Pas-de-Calais\) \(/region/bethune-et-ses-environs/lestrem\)](#) | [cour d'appel \(/tags/cour-d-appel\)](#) | [Roquette Frères \(/tags/roquette-freres\)](#)

